

# B

## Commune de Montaut d'Astarac



# Plan Local d'Urbanisme

## P.L.U. de Montaut d'Astarac PADD

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_  
Dates de l'enquête publique : \_\_\_\_\_  
Arrêté n° \_\_\_\_\_, en date du \_\_\_\_\_

Aurélié DULAU Urbaniste  
ATELIER URBANISME & CADRE DE VIE  
3 RUE ESPAGNE  
32000 AUCH

Virginie SPADAFORA  
ENTRE BETON & NUAGES  
Res. Mathalin Bât.B/17 rue Eugène Sue  
32000 AUCH

## LES OBJECTIFS DU P.A.D.D. Projet d'aménagement et de développement durable

Le projet communal défini par la municipalité de Montaut d'Astarac en coproduction avec la population a pour but d'améliorer la vie des habitants sur ce territoire, d'accompagner les porteurs de projets et de développer son attractivité par la recherche de solutions selon 8 axes :

- **Axe n°1 : Une stratégie foncière au regard d'une consommation foncière raisonnée, de l'anticipation de réserve foncière et d'un travail paysager sur un foncier agricole fonctionnel**
- **Axe n°2 : Une qualité d'habitat pour tous réinterprétant l'identité culturelle et architecturale de l'Astarac**
- **Axe n°3 : L'agriculture en projets**
- **Axe n°4 : Révélation et dynamique autour de des porteurs de projets économiques**
- **Axe n°5 : Des équipements adaptés à l'évolution de Montaut**
- **Axe n°6 : Un réseau d'échanges au sein du territoire communal**
- **Axe n°7 : Le partage d'une culture du « capital patrimoine et du paysage de Montaut d'Astarac »**
- **Axe n°8 : La qualité de l'environnement et l'amélioration de la trame verte et bleue**

Dans le cadre d'un développement durable, le projet communal doit associer le développement du territoire au développement socioéconomique dans le respect de l'environnement et des paysages.

Le PADD est le projet communal qui cherche à conforter la culture rurale, un cadre de vie de qualité, une offre de logements pour toutes les générations en valorisation l'identité de l'Astarac, à perpétuer une vie économique, une dynamique de projets et à améliorer les conditions de vie des

habitants à travers d'autres thèmes comme la mobilité.

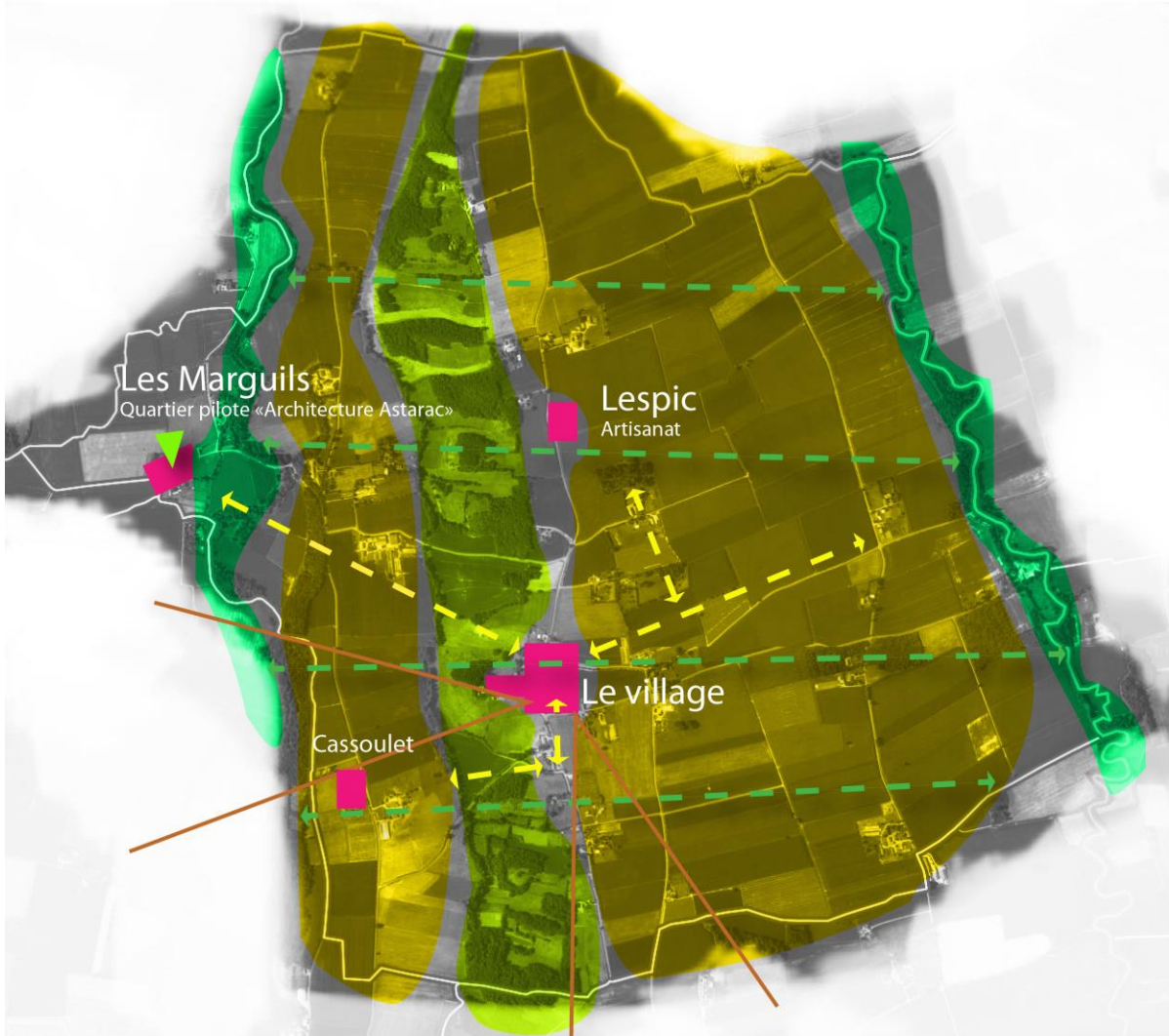
**Montaut d'Astarac**, de par son engagement historique en matière de projets de développement rural (divers services à la population, travail sur un schéma agricole communal) est une véritable référence dans le territoire intercommunal voire de l'Astarac concernant la culture de projets.









Citons quelques projets d'envergures à l'échelle du territoire qui ont structuré l'histoire de la vie rurale :

- Le projet d'hôpital rural, véritable projet pilote de référence en milieu rural ;
- Le maintien de l'école, véritable emblème de la vitalité des populations fixées sur le territoire ;
- L'adhésion collective à une agriculture orientée grandes cultures avec la mise en place d'ilots semences autour du maïs et du tournesol (années 70)
- Le remembrement agricole : entre fonctionnalisme et intervention radicale sur le paysage et son réseau bocager.
- Projets des années 50 : « les Frigos mutualisés » communaux à disposition de la population dans le cadre de modernisation des ménages

Elle assume un rôle moteur pour ses territoires voisins avec lesquelles elle coordonne déjà une politique en matière d'équipements liés à l'enseignement. La commune détient des potentiels qu'elle doit développer en recherchant des complémentarités et équilibres avec ses territoires limitrophes. Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable du P.L.U. de la commune de Montaut envisage un développement rural modéré en rapport avec le niveau d'équipement existant de manière à structurer et à intégrer dans le paysage leur urbanisation.

## PADD de Montaut d'Astarac



-  Valorisation et protection des plateaux agricoles
-  Valorisation associée coteaux boisés + agriculture
-  Développement unitaire de l'urbanisation
-  Equilibre des milieux humides - approche écologique
-  Développement de liaisons paysagères Est-Ouest
-  Itinéraires pédestres et liaisons entre les quartiers
-  Hameau pilote sous le principe de la construction en Astarac «Les Marguils»
-  Maintien des vues panoramiques

## **AXE n°1 : Une stratégie foncière au regard d'une consommation des terres raisonnée, de l'anticipation de réserve foncière et d'un travail paysager sur un foncier agricole fonctionnel**

Ayant pris conscience d'un héritage foncier, de grandes entités spatiales de la commune soulignées par un parcellaire agricole issu du remembrement se distinguent les parties dédiées à l'agriculture et celles dédiées à des constructions non liées à la production agricole.

### ➤ **La mise en place d'une véritable économie du foncier**

Montaut est une commune vulnérable car son cadre de vie est agricole et à la fois attractif en matière de projets. Elle a connu jusqu'à présent un faible processus d'étalement de l'urbanisation. De taille réduite, Montaut dispose d'une superficie totale de 848 hectares. Elle se compose en 4 temps soit 4 entités spatiales majeures offrant une diversité du cadre de vie : le plateau agricole Est, la zone construite associée aux coteaux boisés, un deuxième plateau agricole et la dernière séquence de la plaine de la Grande Baise). Cette topographie rend son identité plus fragile face au préjudice d'une urbanisation diffuse venant grignoter l'unité des terres agricoles.

Par ailleurs, la protection du foncier agricole est indispensable car les terres agricoles ne sont pas renouvelables et offre actuellement de multiple opportunité pour réinventer l'agriculture.

L'expérience du PLU doit être suivi, sur les 20 ans à venir, d'un bilan annuel de la consommation du foncier agricole pour l'urbanisation afin d'affiner le document d'urbanisme.

### ➤ **L'émergence d'un projet pilote autour du capital foncier durable au regard du paysage et de la manière dont les constructions occupent les terres en faveur de l'optimisation de la production agricole**

Dans le cadre d'un aménagement cohérent basé sur une stratégie d'aménagement communale, l'élaboration du PLU est menée dans une approche participative. Habitants et propriétaires de Montaut peuvent s'impliquer dans le projet communal et instaurer un dialogue avec la municipalité. Un travail sur l'amélioration du paysage, notamment une réintroduction de l'arbre est proposée :

- au sein du tissu agricole : aux abords des espaces publics, de cheminements ne perturbant pas l'agriculture en place ;
- au sein du tissu construit dans l'intégration paysagère systématique de toutes constructions.

Cette démarche nécessite la volonté des propriétaires fonciers et exploitants. Un vrai projet de territoire peut émerger en symbiose avec le projet agricole communal. L'idée est d'instaurer une commission agricole communale afin de chaque année orchestrée le schéma agricole et de pérenniser l'agriculture typique de ce secteur de l'Astarac.

En connaissance du projet agricole communal caractérisé par la diversité des agricultures actuelles, la commune et les agriculteurs peuvent concourir de manière exemplaire au Trophée de l'agriculture durable.

### ➤ **Constituer une réserve foncière**

Par le biais du droit de préemption, de la ZAD (zone d'aménagement différée), ou d'accord amiable, la constitution d'une réserve foncière pourra permettre de répondre aux futurs besoins de la commune avec anticipation pour une meilleure organisation :

- Réaliser des projets d'équipements publics (réseaux, espaces publics, équipements),

- Proposer une offre diversifiée en matière de logement
- Améliorer le volet paysager de certains secteurs (urbanisés et agricoles).



## **AXE n°2 : Une qualité d'habitat pour tous réinterprétant l'identité culturelle et architecturale de l'Astarac**

Au regard d'une tendance stagnante de la croissance démographique ; assurée par l'arrivée de nouveaux habitants et non par les naissances ; Montaut d'Astarac bénéficie toutefois de la synergie de plusieurs générations présentes sur la commune : de l'arrivée de jeunes ménages aux retraités en passant par la présence de 2 établissements majeurs : l'école et le centre d'accueil à destination des personnes âgées.

Les anciens sièges d'exploitations occupées par des personnes seules et âgées deviennent de vrais enjeux en matière de réoccupation.

Montaut cherche, grâce à ce document de planification urbaine, à favoriser une production de logements de qualité et diversifiée ; en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations qui ont des attentes différentes selon leur âge, leur catégorie socioprofessionnelle ou leur situation familiale et permettre ainsi à davantage de population de se fixer sur le territoire communal.

### **➤ Encourager la création et la diversité architecturale dans la réinterprétation des motifs et des matériaux de l'Astarac**

Au regard d'opérations basées sur la juxtaposition d'un « modèle » ou « plan type » d'habitat pavillonnaire standardisé sans la recherche d'un rapport au paysage, sans identité, sans contexte, la commune souhaite encourager les habitants à renouer avec l'architecture locale basée sur des principes simples. La lutte contre la banalisation du paysage est un défi majeur pour Montaut d'Astarac, commune encore préservée, proposant un foncier à bâtir pourvu d'un fort

rapport au site et d'un effet de quartier (le secteur du village, les Marguils, le Cassoulet).

La commune aspire à une qualité et à une réponse architecturale intégrant un rapport au site, un confort énergétique, la réinterprétation des teintes locales ou encore des matériaux au regard de l'architecture de type « ASTARAC » et le confort de chaque Montois.

Les habitants peuvent se regrouper autour d'une commande de logements afin de solliciter les services d'un architecte. Un architecte conçoit une maison en tenant compte du climat et du site dans lequel elle va s'intégrer : son orientation, son architecture, le choix des techniques et des matériaux de construction, le type de chauffage sont étudiés avec le souci de limiter au maximum la future consommation d'énergie, ainsi que l'ensemble des frais d'entretien.

### **➤ Améliorer et diversifier l'offre de logement pour permettre un parcours résidentiel au sein de la commune, à chaque âge de la vie**

La commune souhaite accueillir de nouveaux habitants non seulement dans de nouvelles opérations d'habitat mais aussi en encourageant l'occupation des anciens sièges d'exploitations offrant de grands volumes d'occupation pour une famille ou une colocation/cohabitation de plusieurs foyers. La commune souhaite mettre en place les outils qui maintiennent une mixité sociale et qui permettent aux habitants de Montaut d'Astarac de pouvoir vivre dans des conditions décentes. Cette situation concerne d'autant plus les propriétaires d'un patrimoine bâti à vocation d'habitat inadapté à leurs besoins, à leurs conditions physiques et à leurs moyens financiers à l'exemple des retraités agricoles propriétaires d'un patrimoine vernaculaire.

### **➤ Intégrer les principes d'une architecture en faveur de l'environnement**

Afin de poursuivre un effort collectif contre la lutte du réchauffement climatique et de la précarité énergétique, l'intégration des énergies renouvelables dans la production de logement permettra de réduire l'empreinte écologique des

habitants et de réduire les charges qu'induit le coût de l'énergie sur le budget des ménages.

- **Intégrer les anciens sièges d'exploitations dans une dynamique de projet**

Les anciens sièges d'exploitations constituent une véritable problématique en matière de potentiel d'occupation.

Face au départ d'anciennes générations, ils participent directement à la lecture de la culture architecturale de l'Astarac.



## AXE n°3 : Les agricultures en projet

Montaut d'Astarac offre un profil agricole d'exploitations diversifiées de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique. Les exploitations quadrillent les 2 plateaux agricoles (Est et centre de la commune) ainsi que la troisième séquence à l'ouest (plaine de la Baïse).

Une majorité d'exploitations sont orientées vers les grandes cultures (maïs, tournesol, blé, soja). L'élevage est encore développé sur le plateau agricole Est et la partie centrale de la commune. La vigne quant à elle a disparu. La commune compte actuellement 12 exploitations agricoles,

Des projets très diversifiés sont en gestation soulignant des perceptions différentes d'une agriculture qui se réinvente. L'apiculture est pratiquée également sur le secteur par 2 exploitations.

➤ **La mise en place d'une agriculture protégée : préserver les entités agricoles (2 plateaux et la plaine de la Baïse)**

L'agriculture est perçue comme une économie à part entière et une composante du capital environnemental jouant un rôle fondamental sur l'équilibre du paysage. Le maintien et développement de sa diversité, le partage des savoir-faire ainsi que la relation de proximité avec les habitants sont au cœur du projet communal. Le projet communal poursuit la volonté de protéger l'intégrité de ces trois espaces dédiés à la production et à la déclinaison de l'agriculture.

Compte tenu d'une superficie limitée du territoire communal et d'une volonté de maîtriser l'urbanisation, la protection de l'espace agricole peut être subordonnée de la mise en place d'une zone agricole protégée (ZAP). Cette dernière garantirait la possibilité à l'agriculture de s'inscrire dans le long terme avec le maintien de zone

opérationnel sur lesquelles l'épandage le réseau d'irrigation est possible.

➤ **Perpétuer la culture rurale en tissant un lien entre nouveaux habitants de Montaut d'Astarac et les agriculteurs**

Il est important que la commune instaure un lien social entre les habitants de Montaut et les agriculteurs, acteurs du paysage et potentiellement producteurs d'une agriculture nourricière. Par le biais d'une politique d'accueil, la commune contribue à maintenir la culture rurale commençant par la connaissance des agriculteurs et de leurs productions.

Au-delà du lien entre les habitants et les agriculteurs, ce type d'expérience permet de susciter des projets d'installation et de partager les valeurs d'une profession agricole fragile.





## AXE n°4 : Révélation et dynamique autour des porteurs de projets économiques durables

Au regard des 4 entreprises référencées sur la commune en 2012, cet axe consiste à rappeler l'importance du développement des entreprises en milieu rural tels que la place des artisans, des services, des entreprises et petits commerces au sein de chaque village. Des entreprises sont d'ores et déjà présentes sur le territoire communal.

Cette valorisation économique prendra en compte les initiatives menées par le CG 32, le schéma économique du Pays Val d'Adour et la future politique intercommunale.

L'idée est de continuer à accueillir les entreprises (Très Petite Entreprise (T.P.E.) soit -20 employés), leurs besoins en matière de construction; pour cela, il faut anticiper des quartiers au tissu mixte acceptant une fonction économique.

### ➤ **Accueil des entreprises, artisans, petits commerces et services**

Certains secteurs pourront disposer d'un tissu mixte, c'est-à-dire, un quartier dédié à l'habitat acceptant des entreprises. Ce principe d'intégration de l'économie sur le territoire de Montaut s'appuiera aussi sur la possibilité de création d'une zone artisanale avec une maîtrise de l'intégration paysagère des bâtiments en relation avec son environnement bâti.

L'objectif est de perpétuer une installation d'entreprises de manière intégrée, en évitant des conflits de voisinage selon l'activité exercée. Le bourg offre des activités de services hospitaliers, l'école... il peut prétendre à une conquête des commerces ou services de proximité: épicerie, coopérative alimentaire, artisan...

### ➤ **Développer l'offre touristique loisirs**

La réalisation d'un itinéraire du village aux Marguils permettra de découvrir et de partager le

cadre de vie et contribuer au développement de loisirs de plein air ou au simple lien entre projet touristique: un espace de loisir (canoë, pêche, camping, balade, itinéraire intercommunal...) dans l'inscription d'une politique intercommunale future dont la pierre d'angle est le développement du tourisme et des loisirs.

Enfin, un gîte est identifié sur la commune (au village). L'objectif est d'encourager les projets de développement et de la diversité d'hébergements touristiques sur la commune en s'inscrivant dans la politique du Val d'Adour et de l'Office du Tourisme.

### ➤ **Accompagner l'accueil des entreprises par l'offre numérique « i.village »**

Internet Haut débit compte parmi les services indispensables à la vie d'une entreprise. La commune prendra en compte le programme du SDAN (Schéma directeur d'Aménagement Numérique) afin que le réseau numérique ne soit pas un frein à fixer les habitants et entrepreneurs intéressés par le cadre de vie de Montaut.



## AXE n°5 : Des équipements adaptés à l'évolution de Montaut

En fonction de la croissance démographique acceptée au niveau communal et de l'évolution des politiques territoriales, la mise en œuvre d'équipements publics sera nécessaire afin de répondre aux besoins actuels et futurs : l'amélioration des réseaux, la réalisation d'espaces publics (infrastructure et structure). Une offre d'équipements accompagnera ainsi l'urbanisation.

### ➤ **Maintenir la qualité d'accueil de l'éducation dans une commune rurale**

La commune se réserve la possibilité d'un emplacement en vue d'une extension du centre d'hébergement et de l'école (aire de jeu pour les enfants).

### ➤ **Minimiser l'impact de l'urbanisation sur l'environnement**

Le maintien de la politique d'assainissement autonome accompagnée d'une pédagogie d'amélioration des installations existantes permettra de réduire l'impact de l'urbanisation sur l'environnement.

### ➤ **Convivialité des espaces publics**

La commune dispose d'une trame d'espaces publics paysagers de grande qualité dont l'esprit d'aménagement doit continuer. Un aménagement de l'espace public structuré par le végétal. D'un point de vue de l'usage des places et des quelques rues, la gestion du stationnement demeure la seule fonction de ces espaces et doit être réorganiser afin de ne pas s'appauvrir. La commune souhaite assurer une continuité de la trame d'espaces publics dans une approche rurale

et champêtre en améliorant la diversité des usages et la convivialité entre les habitants et résidents. La mise en place de mobiliers, les plantations d'arbres accompagnant chaque espace public permettra de perpétuer une intimité et un rapport espace public/espace privé de qualité. A l'échelle de l'ilot, l'objectif est de maintenir les jardins en fond de parcelle et de favoriser la vie sociale de chaque quartier et leur mise en relation en tissant des liens spatiaux.

### ➤ **Amélioration des réseaux**

La carence en matière de réseaux (électricité, eau potable, télécommunications) induit des aménagements indispensables par la commune et les syndicats de manière progressive. L'amélioration de la capacité des réseaux actuelle sera traitée dans un court terme. Le PLU coordonnera la programmation des travaux et l'ouverture des zones constructibles du moyen au long terme.



## Axe 6 : Un réseau d'échanges au sein du village

Le potentiel environnemental de Montaut offre une qualité de cadre de vie aux habitants à préserver et à améliorer. Un réseau d'espaces publics permettra d'apprécier une vie de village, d'entretenir des relations de quartiers, de voisinage, d'instaurer une vie sociale.



### ➤ **Promouvoir les itinéraires pédestres**

La mise en place et la valorisation d'un réseau praticable à pied permettra aux habitants de Montaut de reconquérir un cadre de vie à l'échelle humaine. La traversée de la D569 demeure le seul danger potentiel dont la trame d'espaces publics devra améliorer le rapport au bourg.

Un réseau de cheminements doux pourra ainsi lier par le biais d'un aménagement léger et champêtre, les habitants de chaque quartier, au bourg et aux espaces de nature sans les besoins d'une voiture.

Parmi les objectifs majeurs en termes d'aménagement, la découverte de la Baise et un itinéraire de découverte « faune et flore » dédié au grand public.

### ➤ **Intégration du réseau scolaire dans l'évolution du bourg**

L'évolution du bourg en termes d'aménagement d'espace public et de sécurisation de la traversée de la D569 intégrera les équipements et espaces nécessaires à l'accès des bus scolaires.

### ➤ **Soutenir le co voiturage**

Au regard d'une forte dépendance de la voiture en matière de mobilité, un emplacement de covoiturage pourra être identifié.

## Axe 7 : La valorisation et la promotion culturelles du patrimoine et du paysage de Montaut

Montaut bénéficie d'un patrimoine naturel et architectural garant de son identité et d'une véritable culture : l'Astarac et les coteaux de la Baïse. Un engouement pour la rénovation au sein de la commune fait de certaine propriété des maisons pilotes en matière de rénovation. La majorité des constructions anciennes identifiées peuvent connaître des dégradations physiques ou de l'ordre du paysage dans lequel elles s'inscrivent (exemple d'une rénovation n'intégrant pas la dimension patrimoniale). La transmission du patrimoine et sa valorisation culturelle contribueront au développement touristique et culturel de la commune.

### ➤ Protéger l'architecture des coteaux de la Baïse et le petit patrimoine rural

Montaut est dotée d'un important patrimoine architectural qui témoigne de différentes époques, de différentes natures et typologies. La sauvegarde et la restauration d'édifices non protégés, témoins de l'histoire locale et ayant une qualité architecturale typique des coteaux de la Baïse feront l'objet d'une protection a minima.

Le PLU prendra en compte la vulnérabilité de certains édifices et site de manière à les protéger par le biais de son propre zonage.

### ➤ Accès aux espaces de nature et de culture in situ

Les habitants de Montaut évoluent proches de sites naturels, d'édifices anciens à redécouvrir au quotidien. Les rendre accessible assure une reconnaissance active et une

sensibilisation autour de leur protection, de la perte d'usage. Montaut dispose d'une véritable richesse culturelle pouvant faire l'objet d'un projet culturel dans le cadre de la politique du Pays et de la Région.

### ➤ Communiquer autour du patrimoine architectural de Montaut d'Astarac

Consciente de la richesse patrimoniale de son territoire, une communication sur l'architecture de terre crue caractérisant les édifices patrimoniaux témoins de l'histoire de Montaut, pourra ainsi être mise en place, par exemple dans le cadre de la Journée du Patrimoine organisée une fois par an .

### ➤ Protéger le paysage des Marguils

La plaine de la Baïse demeure un espace sensible au regard de la zone inondable de la Baïse et sa richesse en matière de biodiversité.

Sa protection est nécessaire en vue de préserver l'esprit du lieu.





## Axe 8 : La qualité de l'environnement et l'amélioration de la trame verte et bleue

La préservation et l'amélioration de l'environnement contribue à maintenir le capital de la commune. Le capital économique demeure fortement lié au capital écologique. La dégradation de l'environnement de la commune entraînerait un évitement du territoire transformé à outrance.

- **Préservation des continuums écologiques formés par les plantations de haies bocagères, les éléments boisés, les arbres isolés**

Des espaces verts intéressants existent sur la commune et il semble nécessaire de les valoriser, d'autres ont disparu depuis 50 ans suite au remembrement dépourvu d'une politique paysagère compensatoire.

Des liens naturels (EST-OUEST) sont à recréer sans perturber le parcellaire fonctionnel. Cela se traduira par le classement des espaces boisés dans le PLU. Ces espaces constituent des corridors et continuum écologiques (continuités, liens entre biotopes) et sont complétés par tous les éléments relais pour la faune et la flore (haies, arbres isolés, alignements d'arbres, boisements, mares, ruisseaux...)

Des haies discontinues, partiellement arrachées pourront faire l'objet d'un renforcement en matière de plantations ou renaturation. La présence de grands arbres isolés ou groupés sur la commune fait partie des éléments à protéger, à développer au vue de leur rareté.

Les grands arbres sont encore présents sur certaines propriétés du plateau majeur mais demeurent des sujets rares et vulnérables. Jouant le rôle de repères spatiaux, appelés « Arbre

Signal », les grands arbres isolés ou groupés sont des entités du paysage à préserver renouant un sens avec le territoire et restent porteurs d'une image de savoir vivre, d'une culture et de respect de l'environnement.

- **Accompagnement végétal des différents projets économiques comme résidentiels...**

Afin d'intégrer au mieux les aménagements et constructions dans le paysage, la commune souhaite soutenir une réponse en matière de paysage pour accompagner les quartiers existants et futurs.

Les constats de clôtures inadaptées au contexte rural amène la commune à **privilégier des clôtures végétales de type haie mélangée** sur la base d'une **palette végétale** adaptée au territoire.

Pour accompagner cette campagne de sensibilisation sur la tendance de « se clore en milieu rural », deux principes :

### ■ **Le pré verdissement des parcelles urbanisables**

Ce principe répond à une exigence en matière d'intégration paysagère qu'attend la commune. Le pré verdissement sera à mettre en place par les particuliers en amont de la construction.

L'intérêt du pré verdissement appelé aussi pré végétalisation (stratégie paysagère) est une méthode d'aménagement qui a pour objectifs :

- de valoriser un site destiné à un aménagement urbain en améliorant sa qualité et en lui donnant une certaine consistance ;
- de transformer un paysage dégradé en un espace plus agréable (dans le cas des friches industrielles).

Elle consiste en particulier à procéder à la plantation d'arbres et d'arbustes bien avant que ne soient entreprises des constructions (5 à 15 ans avant les opérations) pour gagner du temps sur la croissance naturelle des végétaux. Un arbre atteint son plein volume en 20 ans en moyenne. En

plantant suffisamment tôt, on obtient des végétaux de taille et de volume satisfaisant. On crée de cette façon des trames végétales sur lesquelles pourront « se caler » de futures infrastructures, de futures constructions.

■ **La mise en place d'un contrat de culture pour intervenir de manière programmée sur le paysage**

Par ailleurs, la mise en place d'une stratégie paysagère programmée par le biais d'un contrat de culture permettra à la commune d'améliorer les discontinuités végétales, l'intégration paysagère de quartiers existants et futurs. Il pourra être mené par la commune ou un autre maître d'œuvre désigné. Cela consiste à la production des essences végétales à partir de jeunes plants (haies et arbres) par un agriculteur/pépiniériste. Le prix, les conditions de transplantation, la quantité, et les délais sont fixés dans le contrat. Parmi les avantages, ce contrat offre toutes les garanties de disponibilité, de qualité, d'homogénéité, et de prix pour une plantation à terme. Le contrat de culture est prévu pour un délai de 2, 5 ou 10 ans. Ce contrat permet de définir entre l'exploitant et le(s) pépiniériste(s) les espèces désirées, leur forme, leur dimension à la plantation, etc.

La reconquête naturelle ou renaturation est une solution la plus économique.

➤ **Renforcement de la combinaison de l'arbre et de l'eau**

La protection des espaces naturels combinant l'arbre et l'eau participera à la qualité de la trame verte et bleue. Ces espaces correspondent plus particulièrement aux ripisylves des ruisseaux et aux zones humides:

- La Baïse
- La Baïsole
- Le Haget

➤ **Valorisation des éléments et motifs paysagers et leur intégration dans les orientations d'aménagement et de programmation**

La trame paysagère du bourg fera l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) permettant d'assurer sa continuité et de préserver sa biodiversité tout en apportant une qualité de cadre de vie exceptionnelle. Haies champêtres et espaces publics paysagers participeront, à l'échelle des jardins privés et des aménagements publics, à la poursuite de corridors écologiques. L'intérêt est perpétué des rythmes dans le paysage sans le clore avec des essences végétales inadaptées entraînant un effet de mur : effet de fenêtre visuelle, de portes, de répétition, de signal, de couronne...

